



Le Petit Messinois

Numéro 196 - Avril 2026

Chères Messinoises, chers Messinois,

C'est avec beaucoup d'émotion et une grande sincérité que je m'adresse à vous aujourd'hui pour la première fois dans notre bulletin municipal en tant que maire de Messein.

Cette élection a marqué un moment important dans la vie de notre commune, et je mesure pleinement l'honneur, mais aussi la responsabilité, que représente la confiance qui m'a été accordée. Je tiens à remercier très chaleureusement toutes celles et tous ceux qui ont pris part à ce temps démocratique, ainsi que celles et ceux qui nous ont soutenus.

Depuis toujours, mon engagement pour Messein est guidé par un attachement profond à notre village, à son identité, à son cadre de vie et à ses habitants. Messein est une commune vivante, accueillante, solidaire, riche de ses associations, de ses bénévoles, de ses familles, de ses aînés, de sa jeunesse, et de toutes les bonnes volontés qui la font vivre au quotidien.

Aujourd'hui, avec l'ensemble de l'équipe municipale, je souhaite ouvrir ce nouveau chapitre dans un esprit de proximité, d'écoute, de respect et de rassemblement. Être maire, ce n'est pas seulement décider : c'est être présent, entendre, dialoguer, accompagner et agir au service de tous. C'est aussi faire vivre une équipe unie, engagée pour l'intérêt général et animée par une même volonté : travailler sérieusement pour Messein et pour ses habitants.

Nous aurons à cœur de préserver ce qui fait la force et le charme de notre commune, tout en préparant l'avenir avec lucidité, énergie et bon sens. Les attentes sont nombreuses, les défis réels, mais je suis convaincu qu'ensemble, dans le dialogue et la confiance, nous pourrons faire avancer notre village de manière constructive et sereine.

Ce bulletin municipal continuera d'être un lien précieux entre la mairie et les habitants. Vous y retrouverez les informations utiles, les projets en cours, les événements de la vie communale et tout ce qui fait battre le cœur de Messein.

Je souhaite que ce mandat soit placé sous le signe de la simplicité, du travail, de la bienveillance et de l'engagement collectif. Avec toute l'équipe municipale, je serai pleinement mobilisé pour notre commune, avec sérieux, disponibilité et dévouement.

Avec toute ma considération.

Christophe Hanu
Maire de Messein



Nouveau mandat, nouveaux élus.

Le nouveau Conseil Municipal s'est réuni samedi 21 mars 2026 pour procéder à l'élection du maire, Christophe HANU, et des adjoints.

Quatre adjoints ont été élus, chacun chargé de délégations spécifiques couvrant les principaux domaines de la vie communale.



De gauche à droite :

- **Philippe Collas**, 1^{er} adjoint au Maire, est en charge de la voirie, des travaux, des réseaux, des bâtiments communaux ainsi que de la sécurité.
- **Émilie Grandclaudon**, 4^{ème} adjointe, est aux commandes de la culture, les sports, la vie associative, la communication locale ainsi que l'organisation des événements.
- **Christophe Hanu**, Maire.
- **Corinne Weigerding**, 2^{ème} adjointe, pilote les affaires sociales, les questions scolaires, l'enfance, la jeunesse, la santé et la solidarité.
- **Gino Bonetti**, 3^{ème} adjoint, a la responsabilité de l'urbanisme, de l'environnement, du cadre de vie, de la propreté et de la transition énergétique.

Sans oublier les 14 conseillers et conseillères, le trombinoscope de tous les élus est en cours d'élaboration sur le site internet de la commune www.messein.fr .

Il est alimenté au fur et à mesure des réunions, des assemblées et des commissions. Nous mettons tout en œuvre pour vous présenter les nouveaux élus le plus clairement possible.

1^{er} coup d'œil du trombinoscope ICI



Travaux en cours

- ⇒ Pose des cloisons au RDC (mairie).
- ⇒ Pose des gaines ventilations double flux au plafond.
- ⇒ Pose des gaines électriques.

Rénovation mairie



CÉRÉMONIE DU 8 MAI

La cérémonie du 8 mai se déroulera
au Monument aux Morts
à 11h30 (devant l'église).

Tous les messinois et messinoises
sont cordialement invités
à cette commémoration.



AMIS PÊCHEURS !

La base nautique et de plein air a ou-
vert ses portes depuis le 1^{er} avril
2026.

Il est donc interdit de pêcher au Lac
jusqu'à la fin des vacances de la
Toussaint.

La pêche reste autorisée aux étangs.



ALERTE CAMBRIOLAGES



Trois cambriolages ont été recensés sur
Messein le mois dernier.

Redoublez de vigilance même pour des
absences de courtes durées.

Si vous remarquez une personne ou un
véhicule suspect, prévenez immédiate-
ment la gendarmerie.

Victime ou témoin, composez le 17.

NOUVEAU !

Envie de vibrer, de grimper, de vivre l'aventure et de pratiquer
l'escalade !

Découvrez "GOAT ROCKS", salle
d'escalade nouvellement installée
à Messein, ZAC du Breuil.

Un lieu unique pour grimper libre-
ment, suivre un cours ou fêter un
anniversaire.



 [+33 3 57 75 98 85](tel:+33357759885)

 [850 RUE ROBERT SCHUMAN, 54850 MESSEIN](#)



LES BEAUX JOURS ARRIVENT QUELQUES RAPPELS DE BIEN VIVRE ENSEMBLE !



Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon (moteur thermique), tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc... ne peuvent être effectués que :

Jours ouvrables
8h00 > 20h00



Samedis
9h00 > 12h00
15h00 > 19h00

Dimanches et jours fériés
10h00 > 12h00



Pour la sécurité de tous, pensez à tailler vos haies et arbres qui dépassent sur la voie publique.

C'est même obligatoire : trottoirs, routes, panneaux et lampadaires doivent rester bien dégagés !



Les feux au sol et l'utilisation des barbecues et/ou tout autre dispositif de cuisson sont interdits sur tout le domaine public de la commune.
(Arrêté du 15/09/2025)



Balayage,
désherbage,
démoussage...

Chaque habitant doit maintenir son trottoir, son fossé et/ou son caniveau en bon état de propreté, sur toute la longueur de son habitation.



Le brûlage des déchets verts est interdit.
(Arrêté du 30/01/2009)



La baignade dans le Lac, la Moselle et aux étangs est interdite.
(Arrêté du 24/08/2016)

Nos amis les animaux



Ces derniers temps, plusieurs réclamations sont remontées en mairie concernant les déjections animales et les chiens laissés en liberté, que ce soit sur le domaine public ou dans des espaces privés en bordure de trottoir.

Cela paraît évident de vous rappeler les dispositions de **l'arrêté municipal du 12 juillet 2018** qui régit la place des animaux sur notre commune :

- **Interdiction de divagation** (Art. 1) : Il est strictement interdit de laisser divaguer les animaux domestiques sur le territoire de la commune. Un chien est considéré en divagation s'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître.
- **Obligation de tenue en laisse** (Art. 2) : Sur la voie publique, les espaces verts et les parcs, les chiens doivent être impérativement maintenus en laisse.
- **Propreté publique** (Art. 6) : Les propriétaires sont tenus de procéder immédiatement, par tout moyen à leur convenance, au ramassage des déjections de leur animal sur le domaine public

Le non-respect de ces dispositions constitue une infraction au Code de la Santé Publique et au Code Pénal, passible d'une amende forfaitaire de 35 €, pouvant être portée à 150 € en cas de récidive ou de constatation par procès-verbal.

Nous comptons sur votre sens des responsabilités et votre civisme pour faire cesser ces nuisances.

Nous rappelons que des supports canisacs sont installés à divers endroits de la commune à cet effet.

*Qu'il soit petit ou grand,
qu'il soit dressé ou non,*

**J'ATTACHE TOUJOURS
MON CHIEN EN LAISSE**

**ET JE RAMASSE
SES CROTTES !**



L'USAGE DU DOMAINE PUBLIC

STATIONNEMENT

Il a été remarqué que des dispositifs sont régulièrement installés devant les domiciles afin de se réserver des places de stationnement sur la voie publique.

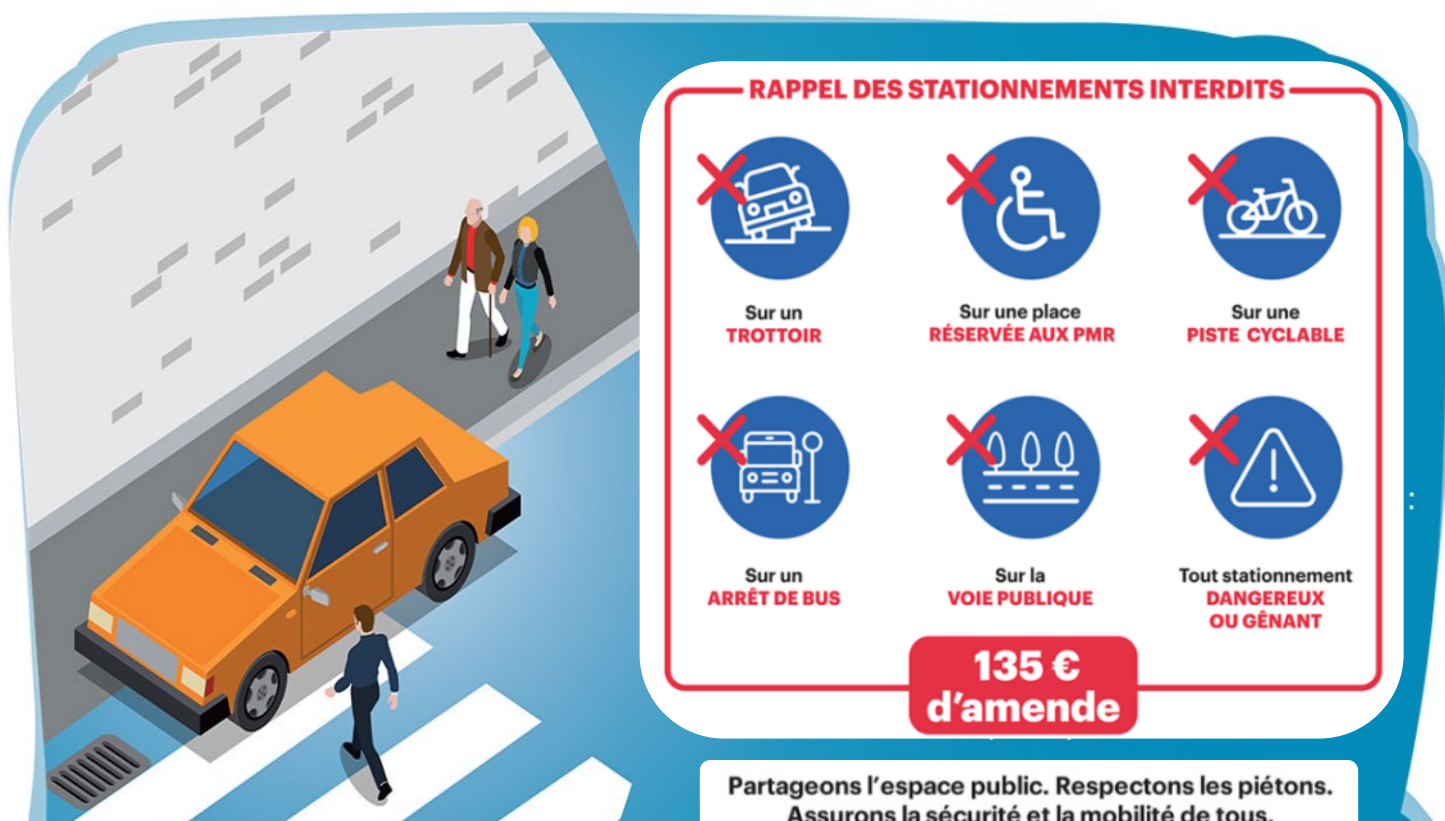
Nous vous rappelons que **le domaine public routier, y compris les emplacements de stationnement, appartient à l'ensemble de la collectivité et doit rester accessible à tous**. Ce principe est prévu par le **Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P)**, notamment son article **L2122-1**, qui dispose que :

« Nul ne peut, sans disposer d'un titre l'y autorisant, occuper une dépendance du domaine public ou l'utiliser dans des limites dépassant le droit d'usage qui appartient à tous. »

De plus, conformément à l'article **L2125-1 du CG3P**, **toute occupation privative du domaine public doit être autorisée par la commune et faire l'objet d'une redevance**, sauf exceptions légales.

En conséquence, la mise en place de tout dispositif ou signalisation réservant des places de stationnement constitue une occupation privative non autorisée, ce qui n'est pas conforme à la réglementation.

Afin de garantir une utilisation équitable des espaces publics par l'ensemble des habitants, nous invitons à **retirer ces dispositifs installés** et à veiller à ce qu'aucune appropriation des places de stationnement ne soit effectuée.



RAPPEL DES STATIONNEMENTS INTERDITS

- Sur un TROTTOIR
- Sur une place RÉSERVÉE AUX PMR
- Sur une PISTE CYCLABLE
- Sur un ARRÊT DE BUS
- Sur la VOIE PUBLIQUE
- Tout stationnement DANGEREUX OU GÉNANT

135 € d'amende

Partageons l'espace public. Respectons les piétons.
Assurons la sécurité et la mobilité de tous.

Chasse aux œufs 2026

La chasse aux œufs a mis, une nouvelle fois, un peu d'animation et de joie dans la commune rythmée par les rires des enfants et de joyeuses cavalcades à la base nautique.

Pas moins d'une centaine de participants répartis en 2 groupes :

- une quarantaine d'enfants de 7 à 11 ans,
- une soixantaine d'enfants de 1 à 6 ans.

Chaque enfant a été récompensé par un sachet de chocolat offert par la municipalité et deux petits chanceux ayant mis la main sur l'œuf en "or" caché parmi les autres, sont repartis avec une poule en chocolat de belle taille offert par l'association "Messein en fête".

À l'issue de chaque chasse, une tombola a également été organisée. Chaque enfant avait reçu un numéro en début d'activité, et un tirage au sort a permis à deux d'entre eux, un par chasse, de repartir avec un énorme œuf.



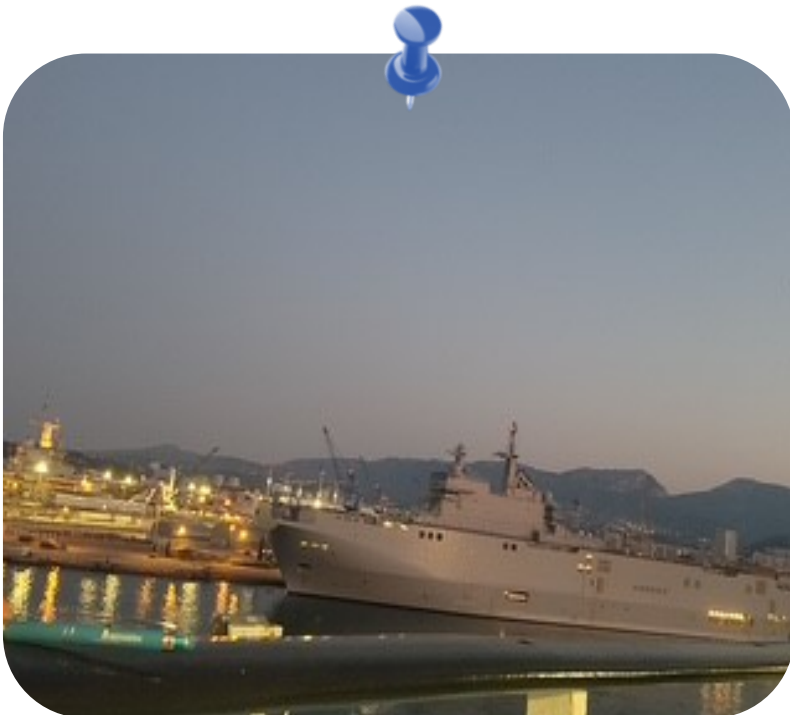
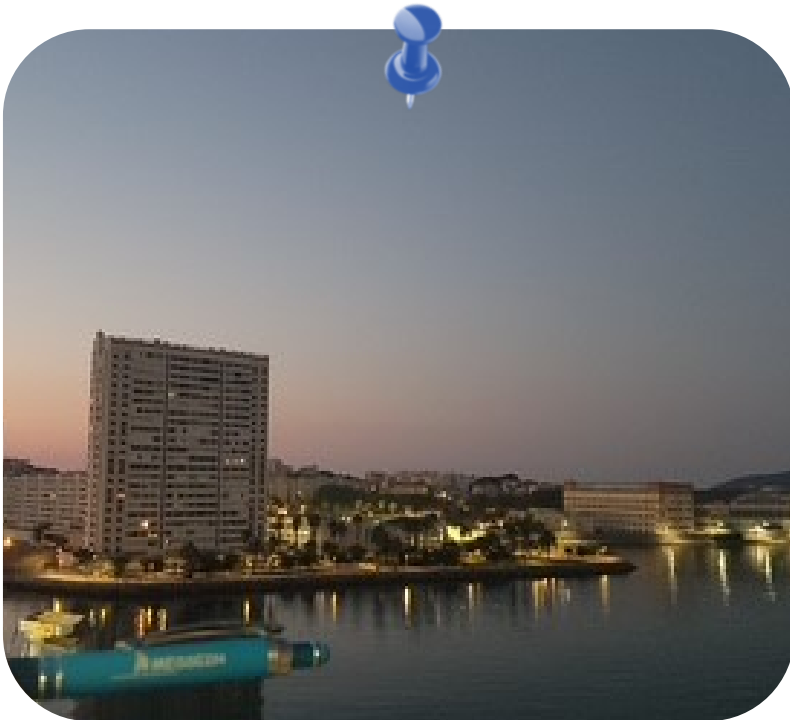
Le styl' aux voyageurs



C'est de notre stylo que viennent les mots,
c'est de son voyage que viennent les paysages.

Où s'est-il promené ?

Réponse en fin du bulletin.





LA BASE NAUTIQUE ET DE PLEIN AIR DE MESSEIN ORGANISE

STAGE MULTI-ACTIVITES VACANCES DE PRINTEMPS

DU LUNDI 13 AU VENDREDI 17 AVRIL - UNIQUEMENT ACTIVITES TERRESTRES
DU LUNDI 20 AU VENDREDI 24 AVRIL - ACTIVITES TERRESTRES ET NAUTIQUES

TARIF

80€

AGES

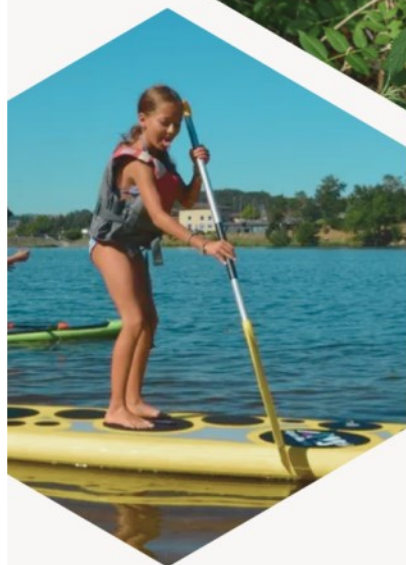
DE 7 A 16 ANS

ACTIVITES TERRESTRE

COURSE D'ORIENTATION, VÉLO,
SPORTS COLLECTIFS, MARCHÉ
PEDESTRE

ACTIVITES NAUTIQUES

PADDLE, KAYAK, VOILE





CAP SUR LA FORME



ACTIVITÉS TERRESTRES / NAUTIQUES POUR LES SENIORS



8 avril
&
29 avril
2026



De 10H
à 11H



Base
nautique et
de plein air
de Messein



DÉCOUVREZ LE TERRITOIRE AU TRAVERS LE SPORT EN NATURE

PROGRAMME DU 8 AVRIL.

- Marche autour du lac et des étangs de Messein
- Renforcement musculaire avec le matériel urbain

PROGRAMME DU 29 AVRIL

- Pédalo en groupe avec des parcours et des défis

GRATUIT



INSCRIPTION PAR MAIL
loisirs.messein@gmail.com



7 ALLÉE DES NAUTONIERS 54850 MESSEIN



Programme d'avril



Rendez-vous au Club Ados*



Vendredi 03 : Chasse aux oeufs dans Messein.



Vendredi 10 : Préparation de décorations pour Messein sur le thème "Base nautique".

Pendant les vacances d'avril, le Club Ados vous ouvre ses portes :



Mercredi 15 : 9h - 13h : chantier décoration de tourets et repas tiré du sac au bord du lac.



Jeudi 16 : 9h - 16h : chantier à la base, repas tiré du sac, et activités nautiques.



Vendredi 24 : 18h - 22h : cuisine et soirée crêpes.



***1 RUE DE LA GARE 54 850 MESSEIN**

TOUS LES VENDREDIS SOIRS DE 19H30 À 21H30

CLUB ADOS :

06 47 77 39 34 (JULIE)



PRÉINSCRIPTIONS SCOLAIRES

ANNÉE 2026-2027



Les pré-inscriptions pour les enfants nés **avant le 31 décembre 2023** sont ouvertes en mairie.

Pour rappel, l'inscription se déroule en 2 temps :

1 - En mairie avec *le livret de famille, le carnet de santé et un justificatif de domicile* aux horaires d'ouverture de la mairie.

2 - À l'école :

- ⇒ **Pour les inscriptions en PS et plus grands, à partir du lundi 4 mai**, muni du dossier remis en mairie et **après avoir pris rendez-vous avec la directrice** par téléphone au 03.83.47.15.05.
- ⇒ **Pour les inscriptions en TPS (enfants nés en 2024)**, une réunion sera planifiée ultérieurement si les admissions sont officialisées.

Ces démarches sont impératives pour que votre enfant soit inscrit à l'école.

Inscription des tout-petits (nés entre janvier et avril 2024) :

Nous pouvons **pré-inscrire** des enfants nés en début d'année 2024. Par contre, les conditions d'accueil sont spécifiques et nous vous remercions de bien vouloir en prendre connaissance avant de venir inscrire votre(vos) enfant(s) :

En effet, compte tenu de leur jeune âge :

- Les enfants sont accueillis à l'école uniquement le matin.
- Les enfants ne seront pas accueillis à la cantine.
- Les enfants ne seront pas accueillis à la garderie périscolaire.



Les pré-inscriptions seront confirmées dès lors que nous pourrons compter sur la présence de 5 tout-petits. Les parents concernés seront informés dans la foulée de l'inscription définitive ou non de leur(s) enfant(s).



Mutua+ propose aux habitants de Moselle et Madon qui le souhaitent de rencontrer un conseiller pour étudier vos besoins en matière de complémentaire santé (mutuelle) et établir un devis en fonction si nécessaire.

Prochaines permanences, sur RDV entre 9h et 12h, au secrétariat de mairie, 18 allée des Nautoniers :



- ⇒ Mardi 21 avril 2026
- ⇒ Mardi 19 mai 2026
- ⇒ Mardi 16 juin 2026
- ⇒ Mardi 21 juillet 2026

Pour tous renseignements et/ou la prise de RDV merci de contacter Monsieur Arnaud BLONDÉ au 06.80.75.79.89

BUDGET

Lors du dernier Conseil d'Administration du CCAS, les membres ont validé le compte financier 2025 et voté le budget primitif pour l'année 2026 équilibré en recette et en fonctionnement à hauteur de 17 700 €.

RECETTES

DÉPENSES

Compte financier 2025










Budget primitif 2026



COLLECTE DES DÉCHETS



AVRIL 2026







LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
		1 	2 	3	4	5
6	7	8	9 	10	11	12
13	14	15 	16 	17	18	19
20	21	22	23 	24	25	26
27	28	29 	30			

Bacs ou sacs à sortir la veille à partir de 19h, poignée côté route en bordure de trottoir.

Sacs de tri à retirer à la mairie ou au siège de la CCMM

Les cartons volumineux, supérieurs à la taille d'une boîte à chaussure ou d'un paquet de céréales, sont à déposer en déchetterie. Ceux inférieurs sont à déposer dans le sac de tri.

MAI 2026

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
				Féried	1	2
	4	5	6	7 Féried	8	9
11	12	13	14 Féried	 	15	16
18	19	20	21		22	23
25	26	27 	28 	29	30	31

Consultez le guide 2026 sur le site de la commune www.messein.fr

Prochains marchés des producteurs

De 16h00 à 20h00

Vendredi 17 avril
à Flavigny-sur-Moselle
Parc de Chaubourot



Vendredi 29 mai
à Chavigny
Espace Chardin

PRODUCTION DE DÉCHETS EN 2025

En 2025, pour la première fois sur Moselle et Madon, nous avons collecté **moins de 4000 tonnes d'ordures ménagères** (poubelles noires), **bravo** !

En revanche, le **refus de tri a augmenté**.

Qu'est-ce que c'est ? Il s'agit des erreurs dans les sacs et bacs jaunes.

Par exemple les déchets emboîtés non séparés (sacs de fast-food), les sacs peu importe leur contenu, les restes de nourriture... La gestion des erreurs de tri coûte cher à la collectivité.

Que ce soit pour le bon sens, pour l'environnement ou pour la facture, on a tous une bonne raison de trier et réduire nos déchets.

ET ÇA, JE LE JETTE OÙ ?

La **plaquette de médicaments vide** se jette dans le **sac/bac jaune** car c'est un emballage en plastique et en aluminium. Elle est à jeter en vrac, sortie de sa boîte en carton.

S'il reste des médicaments, la plaquette est à déposer en pharmacie.



HORAIRES D'ÉTÉ

DÉCHETTERIE MESSEIN

Changements des horaires
1^{er} avril 2026

JOUR	9h-12h	13h-18h30
LUNDI	9h-12h	13h-18h30
MARDI	FERMÉE	FERMÉE
MERCREDI	9h-12h	13h-18h30
JEUDI	FERMÉE	13h-18h30
VENDREDI	9h-12h	13h-18h30
SAMEDI	9h-12h	13h-18h30
DIMANCHE	9h-12h	FERMÉE

HORAIRES EN VIGUEUR JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE 2026

COLLECTE ÉPHÉMÈRE DE LUNETTES

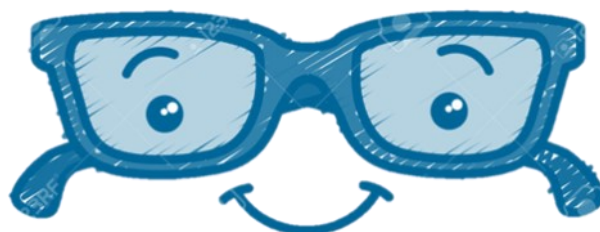
La collecte éphémère de lunettes pilotée par l'association Echogestes est **prolongée jusqu'au 31 mai**.

Profitez-en pour déposer vos **anciennes paires, sans étui**, dans l'une des bornes suivantes :

- Au siège de la CC Moselle et Madon, situé au 712, rue Nicolas Cugnot à Neuves-Maisons.

- À La Filoche, rue René Cassin à Chaligny.

En bon état, elles pourront être données
En mauvais état, elles seront recyclées.



PUCES DE COUTURIÈRES
organisées par l'association
Les Sentinelles des chats bossés

dimanche 26 avril
de 9h00 à 17h00
à Chaligny,
salle polyvalente
Marcel Dominioni



LA MAIN VERTE
organisée par la commune
de Neuves-Maisons.

vendredi 8 mai
à Neuves-Maisons,
Place Ernest Poirson

C'EST TOUT VERT
organisée par la commune
de Flavigny-sur-Moselle

dimanche 10 mai
de 10h00 à 17h30,
à Flavigny-sur-Moselle
Parc de Chaubourot

**Atelier Maquillage
&
Coiffure sociale**

A la Cabane aux Chèvres
à Pulligny 54160

en duo ou en
solo



avec
Carine et Luc

Dimanche
26 avril 2026
à 10h00

- Mise en beauté simple et adaptée
- Conseils personnalisés pour valoriser son image
- Techniques faciles à reproduire au quotidien

- Un moment convivial pour se reconnecter à soi

Un temps
pour soi à
partager



Réservation
+ infos:

lesamisdebibi@gmail.com



Association Les Amis de Bibi-Projet IMA sur Pulligny-
19 Grande rue 54160 Pulligny-06 71 26 31 39
lesamisdebibi@gmail.com
SIRET:909 882 961 000 16

ENVIE DE COMPOST ?

Ouvert à
tous les
habitants
du territoire



Mise à disposition
de compost
(200L par foyer)

*Apportez vos contenants
et vos pelles*



Conseils sur
le compostage et le
jardinage au naturel

*Venez échanger avec les
Guides Composteurs*



Atelier sur
le tri des déchets

*Posez vos questions aux
ambassadeurs de la
prévention et du tri*

VOS RENDEZ-VOUS



XEUILLEY

Samedi 28 mars

entre 9h et 12h

Place Lucette Ditsch



FLAVIGNY-SUR-MOSELLE

Samedi 11 avril

entre 9h et 12h

Parc du Chaubourot



MARON

Samedi 4 avril

entre 9h et 12h

Place Général de Gaulle
(devant la salle polyvalente)



NEUVES-MAISONS

Samedi 18 avril

entre 9h et 12h

Place Poirson



Conseils, informations

Service déchets ménagers
secretariat@covalom.fr - 03.54.95.62.41



**Vous êtes motivés et engagés
pour votre territoire ?**

DEVENEZ GUIDE COMPOSTEUR

Formation sur 3 jours

Gratuite

Vendredi 5 juin, samedi 6 juin et
samedi 20 juin 2026



SE PRÉ-INSCRIRE !

Présence nécessaire sur
les 3 jours.

Horaires : 9h-17h

Lieux précisés prochainement



Informations et pré-inscription

secretariat@covalom.fr

03.54.95.62.41.



Le FCRF2M
organise son traditionnel
STAGE DE PRINTEMPS
du 20 au 24 avril 2026
au stade de Richardménil.

Bulletin d'inscription au stage à télécharger ci-après
ou sur le site de la commune www.messein.fr

Pour tous renseignements,
prendre contact auprès de
RENARD Xavier au
06 12 81 17 21
ou par mail à l'adresse
contact@fcrf2m.fr

[Bulletin d'inscription](#)





**VILLE DE
MESSEIN**

Messein en fête

7 JUIN



[Dossier d'inscription](#)



TARIF:
*Sur le dossier
d'inscription*

INSCRIPTIONS:
messein.en.fete.54@gmail.com
messein.fr

RESTAURATION & BUVETTE



Messein en fête

UNE ROSE

Amitié, solidarité, générosité,
pour que les autres vivent !

UN ESPOIR



LES MOTARDS VOUS PROPOSENT UNE ROSE CONTRE UN DON
MINIMUM DE 2 € POUR AIDER LA LUTTE CONTRE LE CANCER

WEEK-END NATIONAL

25 ET 26 AVRIL 2026

Parking de la poissonnerie Schaller
Dimanche 26 avril 2026 vers 11h35



www.uneroseunespoir.com



Ne pas jeter sur la voie publique

SWIM & RUN
MESSEIN

SAMEDI
30 MAI 2026
MESSEIN

UN DÉFI SPORT & NATURE
enchaine **NATATION** et **COURSE À PIED**
dans un parcours unique entre eau et sentiers !

FORMATS
SOLO DUO

AU PROGRAMME
PARCOURS ACCESSIBLE ET DYNAMIQUE
ALTERNANCE EAU / TERRE
AMBIANCE CONVIVALE
ÉPREUVE OUVERTE À TOUS LES NIVEAUX

INFOS PRATIQUES
ACCUEIL DÈS 16H00
DÉPART 17H45
RAVITAILLEMENT & SÉCURITÉ ASSURÉS

INSCRIPTION SUR **WWW.NMT54.FR**

PRÊT À TE DÉPASSER ?



TRIATHLON
DE MOSELLE ET MADON
30 et 31 mai 2026

Courses jeunes et adultes
Individuelles ou relais
Ouvert au non-licenciés

WWW.NMT54.FR

Neuves-Maisons Triathlon 54



AGENDA 2026

AVRIL

Du 13 au 24 avril

Stage multi-activités
> Base nautique



Mardi 21 avril

Permanence Mutua+
> Secrétariat de mairie

Samedi 25 avril

Concours - Boule loisirs
> Boulodrome

Mercredi 29 avril

Atelier personnes âgées - CCAS
> Salle du plan d'eau
Cap sur la forme
> Base nautique et de plein air

Du 30 avril au 3 mai

Enduro des 72h - APEM
> Étangs

MAI

Mercredi 6 mai

Atelier personnes âgées - CCAS
> Salle du plan d'eau

Vendredi 8 mai

Commémoration
> Place de l'église



Samedi 9 mai

Concours - Boule loisirs
> Boulodrome



Mercredi 13 mai

Atelier personnes âgées - CCAS
> Salle du plan d'eau

Du 13 au 17 mai

Pêches de nuit - APEM
> Étangs

Mardi 19 mai

Permanence Mutua+
> Secrétariat de mairie

Du 22 au 25 mai

Exposition peinture - APPL
> Salle Gilbert Gargam



Samedi 23 mai

Concours - Boule loisirs
> Boulodrome

Du 27 au 29 mai

Festivélo'MM - CCMM
> Zone de loisirs

Samedi 30 mai

Swim & run - NMT54
> Zone de loisirs

Dimanche 31 mai

Triathlon - NMT54
> Zone de loisirs



JUIN

Mardi 2 juin

Vin en poupe
> Zone de loisirs

Mercredi 3 juin

Atelier personnes âgées - CCAS
> Salle du plan d'eau

Dimanche 7 juin

Vide-greniers - Messein en fête
> Rue du Général Leclerc

Mercredi 10 juin

Atelier personnes âgées - CCAS
> Salle du plan d'eau

Vendredi 12 juin

Spectacle école
> École Jean Rostand



Samedi 13 juin

Concours - Boule loisirs
> Boulodrome

Mardi 16 juin

Permanence Mutua+
> Secrétariat de mairie
Concert de la tournée - E3M
> Salle Gargam

Mercredi 17 juin

Atelier personnes âgées - CCAS
> Salle du plan d'eau

Samedi 20 et dimanche 21 juin

Fête de la musique - Messein en fête
Nautidays
> Base nautique et de plein air

Mairie

51 Rue du Bois de Grève - 54850 MESSEIN

Tél. : 03.83.47.22.21

Directeur de publication : Christophe HANU

Site : www.messein.fr

Email : mairie@messein.fr

Dépôt légal : mars 2026



Toulon

Vue
du port

Port
militaire

Alsaces
Riquewihr